

Présenté par  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	4
<a href="#">ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</a> .....	5
<a href="#">Annexe 1 - Tableau des emplois</a> .....	6
<a href="#">Annexe 2 - Transformations de postes</a> .....	44

## EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, et afin de permettre une meilleure lisibilité des postes ouverts à la Région Île-de-France, et des répartitions de ces différents postes, il est proposé au vote un tableau complet des emplois.

Ce tableau, en annexe à la présente délibération, fera l'objet d'une actualisation régulière permettant de tracer les changements d'emploi opérés au sein de l'organisation.

Les transformations de postes ont fait l'objet d'une présentation en Comité social territorial en date du 27 novembre 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

# PROJET DE DÉLIBÉRATION

## DU 18 DÉCEMBRE 2024

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

**VU** la délibération n° CR 2024-060 du 19 décembre 2024 portant projet de budget pour 2025 ;

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2024 ;

**VU** l'avis de la commission de l'administration générale ;

**VU** l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

**VU** le rapport n°CR 2024-056 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Approuve le tableau des emplois à la date du 31 décembre 2024, selon le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2 :**

Approuve les transformations des postes à la date du 31 décembre 2024, selon le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION**

## **Annexe 1 - Tableau des emplois**

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Acheteur / Acheteuse public	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	13	5	7	12	ATTACHES TERRITORIAUX : 12	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer à la programmation et à la stratégie d'achat dans son périmètre d'intervention. Management de l'achat public de l'évaluation des besoins au bilan d'exécution. Pilote la conception et l'élaboration de la commande publique en liaison avec les services concernés avec pour objectif de satisfaire les besoins tout en optimisant l'impact économique, social et environnemental de l'acte d'achat. Connaissances : Très bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des techniques de rédaction administrative. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Connaissance ou sensibilisation au droit de la concurrence et au droit privé. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Administrateur fonctionnel / Administratrice fonctionnelle d'applications	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	5	1	6	ADJOINTS ADM TERRITORIAUX : 2 ADJOINTS TECHN TERRITORIAUX : 1 REDACTEURS TERRITORIAUX : 3	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / adjoint technique	Mission : Assurer la qualité du fonctionnement des applications en veillant à leur adéquation avec les besoins des utilisateurs. Connaissances : Connaissances en marchés publics. Bonnes connaissances de l'environnement numérique et des outils de développement. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Savoir décliner les étapes d'un projet. Maîtriser techniquement les imports/exports de données et des systèmes d'information. Appliquer une démarche utilisateurs et analyser un besoin.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente de gestion technique - LYCEES - 392	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5	5	0	5	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 5	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Apporter un appui dans les processus de gestion administrative et logistique des services techniques des lycées. Connaissances : Connaissances des process. Connaissances du fonctionnement de l'établissement. Connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention (RH, stocks, hygiène sécurité prévention des risques) Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés. Savoir classer, archiver, utilisation des outils informatiques. Travail en transversalité.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente de lingerie - LYCEES - 171	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	36	32	3	35	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 35	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Assurer l'entretien des textiles des établissements lycées et gérer le stock de linge. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), propriété des textiles, techniques de couture/de confection, procédure et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Agent / Agente de sécurité et de sûreté	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	103	28	26	54	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 52	C	Technique	adjoint technique	Mission : Assurer la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments du conseil régional. Connaissances : Bonnes connaissances de la réglementation relative à la sécurité des biens et des personnes et de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Bonnes connaissances des référentiels qualité normatifs applicables à la santé et la sécurité. Bonnes connaissances des techniques de surveillance et fonctionnement des dispositifs de vidéosurveillance. Bonnes connaissances de l'environnement professionnel. Technicité : Interagir avec des intervenants externes de différente nature dans un contexte complexe. Utiliser et respecter des procédures et des notices techniques. Déceler une situation anormale et alerter.	SIAAP 1 ou 2 et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente de sécurité et sûreté - sénior	non	2	2	0	2	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX : 2	C	Technique	agent de maîtrise			
Agent / Agente d'entretien - SIEGE - 416	non	1	1	0	1	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5 057	3386	1354	4740	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 4740	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Nettoyer et entretenir les locaux et surfaces, mobiliers et matériels utilisés par l'établissement dans le respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Participer aux activités de restauration, d'accueil. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), confection, procédures et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent d'accueil-standardiste - LYCEES - 335	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	693	648	5	653	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 653	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Assurer l'accueil physique et téléphonique ainsi que l'orientation des publics. Veiller au respect des règles d'accès aux établissements. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (sécurité prévention des risques), Règles de communication écrite et orale. Connaissance de la vie de l'établissement. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent de restauration - LYCEES - 185	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	176	115	50	165	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 165	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Participer à la production, à la distribution des repas et à la réception des denrées. Participer au nettoyage et à l'entretien des locaux (surfaces, mobiliers et matériels) dans le respect des règles et consignes d'hygiène et de sécurité. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (préparation alimentaire et dressage, hygiène sécurité prévention des risques), Connaissance de la vie de l'établissement. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Animateur jeunesse	non	0	0	0	0		B	Administrative	rédacteur territorial			



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Archiviste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT : 2	A	Culturelle	attaché de conservation	Mission : Participer à la collecte, au traitement et à la valorisation des archives de la région et de ses organismes associés. Connaissances : Maîtrise du cadre réglementaire et des normes applicables aux archives et aux versements des éliminations. Maîtrise des règles de communication des archives. Connaissances de base de la propriété intellectuelle. Connaissances des règles de gestion électronique des documents. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Maîtrise des sources d'information (presse, édition, bases de données, internet, etc.). Connaissance des normes de catalogage et d'indexation; Technicité : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante archiviste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR. : 2	B	Culturelle	assistant de conservation	Mission : Participer à la collecte, au traitement, à la valorisation des archives régionales et des organismes associés. Connaissances : Bonnes connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances de l'archivage numérique. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés. Assurer une fonction de conseil et de sensibilisation auprès des services. Maîtrise des techniques d'archivage, de classement et d'indexation. Réaliser des tâches complexes.	Assistant de conservation : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Assistant de conservation principal de 2ème classe / Assistant de conservation principal de 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercée dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux Assistants de conservation principaux de 2ème classe.	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante communication	non	3	3	0	3	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 2 AGENTS DE MAITRISE : 1	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / agent de maîtrise / adjoint technique			
Assistant / Assistante de direction	non	66	56	2	58	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 61	C	Administrative	adjoint administratif			
Assistant / Assistante de direction - sénior - 413	non	3	3	0	3	REDACTEURS TERRITORIAUX : 3	B	Administrative	rédacteur			
Assistant / Assistante de direction générale	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	11	3	14	REDACTEURS TERRITORIAUX : 6 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 8	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission: Assurer un secrétariat particulier de haut niveau en lien avec l'exécutif et l'encadrement stratégique. Connaissances : Très bonnes connaissances des techniques rédactionnelles et d'expression orale. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des circuits administratifs, des techniques de classements et d'archivage. Technicité : Assurer le suivi des dossiers administratifs. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Maîtriser des techniques d'accueil physique et téléphonique. Réaliser de tâches complexes. Maîtriser les techniques de secrétariat, de prise de notes et de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2ème classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante de gestion administrative	non	56	49	1	50	ADJOINTS ADM TERRIT. : 49 ADJOINTS TECH TERRIT. : 1	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de gestion commande publique	non	34	30	1	31	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 31	C	Administrative	adjoint administratif			
Assistant / Assistante de gestion des réceptions	non	3	3	0	3	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 3	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de gestion du courrier	non	5	5	0	5	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 5	C	Technique	agent de maîtrise / adjoint technique			

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Assistant / Assistante de gestion et/ou régulateur du parc automobile	non	4	3	0	3	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 2 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de gestion et/ou régulateur du parc automobile - sénior - 414	non	1	0	1	1	ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative	attaché territorial			
Assistant / Assistante de gestion financière et/ou comptable	non	11	10	1	11	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 10	C	Administrative	adjoint administratif			
Assistant / Assistante de gestion ressources humaines	non	19	18	1	19	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 19	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de prévention	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5	3	2	5	REDACTEURS : 1 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 3 AGENTS DE MAITRISE : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / technicien / agent de maîtrise	Mission: Contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Très bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Bonnes connaissances des outils de l'ergonomie et des systèmes de travail. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour mettre en œuvre les politiques publiques de son périmètre. Expliquer des procédures, des normes et la réglementation à des interlocuteurs multiples. Savoir diagnostiquer une situation et s'adapter à différents contextes et enjeux.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante documentaliste	non	0	0	0	0				assistant de conservation			
Assistant / Assistante technique audiovisuel/postes de travail/mobilité	non	5	5	0	5	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 5	C	Technique	adjoint technique			
Assistant / Assistante technique audiovisuel/postes de travail/mobilité - sénior	non	0	0	0	0		C	Technique	adjoint technique			
Attaché / Attachée de presse	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	0	2	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative	attaché	Mission : Gérer les relations avec les médias (presse écrite, TV, radio, web, etc.). Contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de communication internes et externes, vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale. Connaissances : Connaissances des techniques journalistiques et de plan médias. Bonnes connaissances des modes de fonctionnement et de l'organisation des médias. Bonnes capacités rédactionnelles. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions. S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec les partenaires décideurs et des acteurs externes. Optimiser les moyens d'action et ressources pour atteindre les objectifs de l'activité.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Auditeur / Auditrice - Contrôleur / Contrôleuse interne/externe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	13	1	7	8	ATTACHES TERRITORIAUX : 7 ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative	administrateur / attaché	Missions : Analyser le fonctionnement des activités de l'institution/organismes associés et effectuer des préconisations (audit) ou mettre en œuvre un dispositif de contrôle de l'organisation/processus pour réduire les risques liés au fonctionnement de la collectivité et faciliter la continuité de ses activités en cas de problème majeur (contrôle). Connaissances : Maîtrise du cadre réglementaire et législatif relatif au contrôle et à l'audit interne, de la méthodologie et des normes professionnelles d'audit/contrôle interne. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs, des risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissance de l'organisation et du fonctionnement interne de l'institution., de la stratégie des organisations, du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée. Expliquer des situations/décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Conduire des études et/ou projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives/ financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Cartographe-géographe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	B	Administrative / Technique	rédacteur / technicien	Mission : Assurer l'administration d'un système d'information géographique et cartographique. Connaissances : Connaissances géographiques. Très bonnes connaissances des logiciels et des systèmes d'informations géographiques . Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Savoir décliner les étapes d'un projet et apporter des solutions applicatives pour développer le système. Maîtriser les techniques de traitement des données géographiques et de gestion des métadonnées.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de coordination affaires générales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	31	19	10	29	ATTACHES TERRITORIAUX : 26 INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1 AGENTS DE MAITRISE : 1	A/B/C	Administrative / technique	attaché / Ingénieur / rédacteur / technicien / agent de maitrise	Mission : Coordonner en transversalité l'activité et les procédures administratives, juridiques et/ou financières d'une unité, d'une direction ou d'un service. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du code des marchés publics. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, le fonctionnement des assemblées délibérantes, les processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de coordination budgétaire et/ou comptable	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	12	3	15	ATTACHES TERRITORIAUX : 15	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Coordonner l'activité budgétaire, comptable et/ou financière de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du code des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chargé / Chargée de coordination budgétaire et/ou comptable - junior - 402	non	1	1	0	1	REDACTEURS : 1	B	Administrative	rédacteur			
Chargé / Chargée de coordination des infrastructures SI	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	4	3	7	INGENIEURS TERRITORIAUX : 6	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Mettre en œuvre des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication de son périmètre. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels. Connaissances : Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissances de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des méthodes de développement d'applications. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de coordination des infrastructures SI - junior - 403	non	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien			
Chargé / Chargée de mission politiques publiques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	32	20	8	28	INGENIEURS TERRITORIAUX : 2 ATTACHES TERRITORIAUX : 26	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de mission politiques publiques - Junior	non	2	2	0	2	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 2	B	Technique	technicien			
Chargé / Chargée de mission politiques publiques - sénior - 405	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	3	1	4	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 2 INGENIEURS EN CHEF : 2	A	Administrative / Technique	administrateur / ingénieur en chef	Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chargé / Chargée des actions de communication	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	0	4	4	ATTACHES TERRITORIAUX : 2 REDACTEUR TERR : 2	A	Administrative	attaché / rédacteur	Mission : Participer à la mise en œuvre des actions de communication vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale. Connaissances : Connaissances des outils de la communication (édition, événementiel, signalétique, média, etc.). Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles (papier, web, etc.). Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Communiquer avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre d'une action de communication. Collecter, structurer et analyser des informations. S'adapter à de nouveaux outils et techniques.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2ème classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée des actions de communication - junior - 410	non	2	2	0	2	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 2	C	Administrative	adjoint administratif			
Chargé / Chargée d'études sociodémographiques, statistiques et données numériques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	1	4	5	INGENIEURS TERRITORIAUX : 2 ATTACHES TERRITORIAUX : 3	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Capturer, créer, exploiter, analyser les données démographiques, statistiques et numériques nécessaires à la mise en œuvre efficiente des politiques publiques de la collectivité. Connaissances : Bonnes connaissances de l'administration de base de données, des outils de traitement des données statistiques (SAS, BO, Access, etc.) et cartographiques (Géo-concept, etc.). Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention et des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée d'exploitation et de maintenance - 415	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	15	13	2	15	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 8 AGENTS DE MAITRISE : 7	C	Technique	agent de maîtrise / adjoint technique	Mission : Effectuer et/ou accompagner, sous le contrôle d'un responsable d'équipe, les interventions techniques et logistiques destinées à maintenir le bon fonctionnement du patrimoine de la Région. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (maintenance, entretien, rénovation sécurité prévention des risques), Gestion de stock, utilisation transport et stockage des produits et des matériels. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée d'exploitation et de maintenance courante - Lycées - 175	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	979	720	184	904	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 904	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Effectuer et/ou accompagner, sous le contrôle d'un responsable d'équipe, les interventions techniques et logistiques destinées à maintenir le bon fonctionnement du patrimoine de l'établissement. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (maintenance, entretien, rénovation sécurité prévention des risques), Gestion de stock, utilisation transport et stockage des produits et des matériels. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chargé/ Chargée de coordination des actions de communication	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	6	10	16	ATTACHES TERR : 15 REDACTEURS TERR : 1	A	Administrative / Technique	attaché / rédacteur	Mission : Elaborer, coordonner et mettre en œuvre les actions de communication vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale. Connaissances : Connaissances des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Très bonnes connaissances des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles (papier, web, etc.). Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre des politiques régionales. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé/ Chargée de l'information relative aux actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	2	0	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative	attaché	Mission : Assurer la bonne transmission des informations relatives à la mise en œuvre des politiques de son périmètre auprès des élus, partenaires et usagers. Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre des politiques régionales. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chef / Cheffe de projet complexe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5	0	3	3	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 2 ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur/ conservateur du patrimoine en chef /conservateur / attaché de conservation	Mission : Pilote l'accompagnement et la structuration de projets complexes (forts enjeux financiers, montages juridiques complexes, dimension multipartenariale) Connaissances : Maîtrise des différents acteurs internes et externes nationaux/internationaux. Maîtrise des politiques régionales/nationales. Connaissances des aides publiques et aides d'Etat. Connaissances des programmes européens. Très bonnes connaissances des financements, des partenariats, des modes d'actions publiques, y compris juridiques, marchés publics, aides publiques. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour conduire un projet. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chef de cuisine	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	143	133	3	136	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 8 AGENTS DE MAITRISE : 134 TECHNICIENS : 1	B/C	Technique	technicien / agent de maitrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe pour des grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes, encadrer.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chef de cuisine de proximité - LYCEES - 419	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	236	210	12	222	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 222	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes, encadrer.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Conducteur / Conductrice automobile	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	28	18	2	20	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 18	C	Technique	adjoint technique	Mission : En fonction de son domaine et de son lieu d'affectation, transporter des personnes et/ou équipements, courriers, colis ne nécessitant pas de manipulation lourde ou de matériel de portage. Contrôle, entretien et maintenance préventive du véhicule. Connaissances : Bonnes connaissances des règles de la circulation routière, de sécurité et sanctions encourues en cas de non respect. Bonnes connaissances des principes courants de fonctionnement d'un véhicule automobile. Technicité : Permis nécessaire à la conduite des véhicules affectés.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Conseiller / Conseillère en prévention des risques professionnels	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	2	1	3	INGENIEURS TERRITORIAUX : 2 ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail à la Région (siège et lycées). Connaissances : Connaissance du référentiel qualité normative applicable à la santé et la sécurité. Connaissance de la démarche et des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail (espaces, outils et modes d'organisation). Connaissances de la réglementation en matière de risques professionnels. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Connaissances de base du statut de la fonction publique territoriale. Connaissances de la législation du travail. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Conseiller / Conseillère en restauration collective	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	15	11	4	15	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 11 AGENTS DE MAITRISE : 4	B/C	Technique	technicien / agent de maîtrise	Mission : Conseiller, assister et évaluer les établissements scolaires dans la mise en œuvre de leur service de restauration collective : modes de fonctionnement, équipements techniques, qualité nutritionnelle, respect des normes réglementaires, lutte contre le gaspillage. Connaissances : Très bonnes connaissances techniques de la restauration collective. Très bonnes connaissances de la réglementation et des normes applicables de son périmètre. Bonnes connaissances des outils de l'ergonomie et des systèmes de travail. Très bonnes connaissances du fonctionnement des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour mettre en œuvre les politiques publiques de son périmètre. Expliquer des procédures, des normes et la réglementation à des interlocuteurs multiples. Savoir diagnostiquer une situation et s'adapter à différents contextes et enjeux.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Contrôleur / Contrôleuse budgétaire	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	4	3	7	ATTACHES TERRITORIAUX : 6 INGENIEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Concevoir et animer un dispositif de conseil à l'élaboration et l'exécution budgétaire de son portefeuille. Est garant de l'optimisation de l'allocation des ressources. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Contrôleur / Contrôleuse de gestion	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	12	5	6	11	ATTACHES TERRITORIAUX : 7	A	Administrative	administrateur / attaché	Mission : Concevoir et animer un dispositif d'aide au pilotage pour améliorer les connaissances des moyens et des ressources de l'action publique et optimiser leur rapport avec les résultats de l'activité de l'institution. Connaissances : Bonnes connaissances des moyens et ressources de l'action publique. Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des outils et techniques du contrôle de gestion. Connaissances des méthodes et outils d'analyse des coûts. Connaissances de base en droit public. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Cuisinier / Cuisinière	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	644	440	167	607	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 607	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Dessinateur-projeteur	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	3	0	3	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 3	B/C	Technique	technicien/Agent de maîtrise	Mission : Concevoir, réaliser, mettre à jour les plans et la documentation associée. Connaissances : Bonnes connaissances des bases de données et progiciels de gestion du patrimoine. Connaissance en génie civil, tous corps d'état ainsi que voiries et réseaux divers. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques pour mettre en oeuvre les actions de son périmètre. Communiquer avec des interlocuteurs variés internes et externes. Participer à la politique de dématérialisation de la gestion du patrimoine. Contrôler les prestations externalisées et vérifier la concordance "plan- terrain". Maîtriser techniquement des logiciels de conception et de dessin assisté par ordinateur.	technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercée dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Directeur	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	52	31	20	51	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 25 ATTACHES TERRITORIAUX : 17 INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 5 INGENIEURS TERRITORIAUX : 4	A	Administrative / Technique	administrateur / administrateur général / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Participer à la définition des orientations de l'institution et assurer leur mise en œuvre. Sous la responsabilité de la direction générale, assurer la direction des services dont il a la charge et piloter leur organisation. Connaissances : Très bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Technicité : Conception, élaboration et contrôle de la mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs pôles, services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Directeur adjoint	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	24	18	4	22	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 5 ATTACHES TERRITORIAUX : 10 INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 2 INGENIEURS TERRITORIAUX : 5	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Contribuer à organiser les moyens matériels et humains afin d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques avec efficacité et en adéquation avec les objectifs. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions, du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques, des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements, du statut de la fonction publique territoriale, en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Maîtrise des risques juridiques/financiers. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs/programmes/plans d'actions et piloter leur mise en œuvre, assurer le suivi des résultats afférents. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes. Expertise technique dans un/plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Directeur de projet complexe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	17	6	6	12	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 3 ATTACHES TERRITORIAUX : 3 INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 2 INGENIEURS TERRITORIAUX : 4	A	Administrative / Technique	administrateur général / administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : dirige et pilote l'accompagnement et la structuration d'un ou plusieurs projets complexes (forts enjeux financiers, montages juridiques complexes, dimension multipartenariale), en lien avec les orientations stratégiques de la collectivité. Connaissances : Maîtrise des différents acteurs internes et externes nationaux/internationaux. Maîtrise des politiques régionales/nationales. Connaissances des aides publiques et aides d'Etat. Connaissances des programmes européens. Très bonnes connaissances des financements, des partenariats, des modes d'actions publiques, y compris juridiques, marchés publics, aides publiques. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour conduire un projet. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Directeur général	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	7	8	15	EMPLOIS FONCTIONNELS : 15	emploi fonctionnel			Mission : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation ou conduire des projets stratégiques pour la collectivité. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques, du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale, en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Maîtrise les risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Documentaliste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	3	0	3	BIBLIOTHECAIRES : 2 INGENIEURS TERR. : 1	A	Administrative / Culturelle / Technique	Bibliothécaire / Attaché de conservation / Attaché / Ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique documentaire de la collectivité en conduisant notamment la mise en œuvre de projets documentaires et en coordonnant le déploiement des outils d'informatique documentaire. Connaissances : Maîtrise des techniques documentaires. Connaissances de base de la propriété intellectuelle. Connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Maîtrise des sources d'information (presse, édition, bases de données, internet, etc.). Bonnes connaissances de l'informatique documentaire et des NTIC. Connaissance des normes de catalogage et d'indexation; Technicité : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Ergonome	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	INGENIEURS TERRITORIAUX : 2	A	Technique	ingénieur	Mission : Etudier les activités pour améliorer les conditions de travail des agents dans les situations existantes ou futures. Concevoir des situations de travail adaptées à l'homme, aussi bien d'un point de vue des caractéristiques physiques et cognitives que psychiques. Connaissances : Maîtrise de la démarche et des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail (espaces, outils et modes d'organisation). Connaissances de la réglementation en matière de risques professionnels. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Connaissances des problématiques du vieillissement, du handicap et des risques psycho-sociaux. Connaissances de la législation du travail. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Expert de haut niveau	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	1	2	3	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	administrateur / ingénieur en chef / Ingénieur	Mission : Fournir au management supérieur, sur la demande de celui-ci, ou de sa propre initiative, une expertise sûre et indépendante dans un domaine de spécialité juridique, budgétaire ou technique, pour lui permettre d'agir en pleine connaissance de l'état des sujets, de leurs perspectives et des conséquences des actions envisagées. Connaissances : Très bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Technicité : expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - restauration - LYCEES - 396	non	20	12	6	18	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 18	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général / Maintenance - LYCEES - 395	non	36	20	7	27	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 27	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'accueil - Magasinier / Magasinière - LYCEES - 400	non	1	0	1	1	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 1	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - magasinage alimentaire - LYCEES - 398	non	2	1	1	2	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 2	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - magasinage atelier - LYCEES - 401	non	11	8	0	8	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 8	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent de maintenance/Magasiner - LYCEES - 397	non	12	6	2	8	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 8	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Magasinier / Magasinière - Agent / Agente de restauration - LYCEES - 399	non	6	4	2	6	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 6	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Gestionnaire affaires générales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	85	72	12	84	REDACTEURS TERRITORIAUX : 53 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 28 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / Adjoint technique	Mission : Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire affaires juridiques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5	5	0	5	REDACTEURS TERRITORIAUX : 3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 2	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission : Assurer la gestion et le suivi juridique, administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Gestionnaire commande publique	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	34	27	5	32	REDACTEURS TERRITORIAUX : 22 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 10	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire comptable et financier	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	159	122	12	134	REDACTEURS TERRITORIAUX : 63 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 70 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / Adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative. Mission : Mettre en œuvre et suivre les dispositifs RH dont il a la charge (prévention-santé au travail, maintien dans l'emploi, dialogue social, gestion de fin de carrière, etc.).	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire de stock (en EPLE)	non	115	98	8	106	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 106	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Gestionnaire des dispositifs culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	14	10	3	13	REDACTEURS TERRITORIAUX : 6 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 5 ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION : 2	B/C	Administrative / Culturelle	rédacteur / adjoint administratif / assistant de conservation	Mission : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre. Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser des tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	21	18	2	20	REDACTEURS TERRITORIAUX : 14 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 6	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre. Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser des tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2ème classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire des dispositifs de restauration et/ou hébergement collectifs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre. Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animer fonctionnellement une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2ème classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	64	57	4	61	REDACTEURS TERRITORIAUX : 30 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 31	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2ème classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Hôte/Hôtesse d'accueil physique et téléphonique - SIEGE - 417	non	19	16	1	17	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 16 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Imprimeur-reprographe	non	4	4	0	4	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 1 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 3	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Infographiste-PAO	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	3	0	3	REDACTEURS TERRITORIAUX : 1 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif /technicien / adjoint technique	Mission : Participer à la réalisation d'illustrations, de visuel ou de supports graphiques de communication interne et externe. Connaissances : Très bonnes connaissances des logiciels d'arts graphiques. Bonnes connaissances de la charte graphique régionale. Connaissances des outils de la communication (édition, événementiel, signalétique, média, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Communiquer avec des interlocuteurs variés, internes et externes. Maîtrise des techniques de conception graphique. Analyser des besoins. S'adapter à de nouveaux outils et techniques. Capacités de créativité.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe /	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Inspecteur général	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	9	4	5	9	ADMINISTRATEURS GENERAUX TERRITORIAUX : 1 ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 7 INGENIEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	Administrateur en chef / administrateur / ingénieur en chef	Mission : Piloter des missions générales de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil, de médiation à l'égard des services de la collectivité et des organismes associés. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances des risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances de l'ingénierie projet. Bonnes connaissances des principes généraux du contrôle de l'évaluation et de l'audit. Maîtrise de la stratégie des organisations. Technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Coordination d'études et/ou des projets transversaux en intégrant des contraintes techniques administratives et financières. Elaboration de solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Intégrateur d'applications	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien	Mission : Assurer le déploiement et l'assemblage des composants logiciels et des infrastructures techniques nécessaires aux systèmes d'informations. Connaissances : Connaissance des environnements de développement et d'exploitation. Très bonnes connaissances des langages et des outils de développement. Bonnes connaissances de l'architecture technique des systèmes d'informations. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Maîtrise de la méthodologie de programmation et paramétrage des composants logiciels. Maîtriser les techniques de modélisation des données et des traitements.	technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Juriste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	30	20	7	27	ATTACHES TERRITORIAUX : 27	A	Administrative	attaché	Mission : Mission de conseil juridique, de rédaction ou de contrôle de la validité des actes et de gestion des litiges et des contentieux. Connaissances : Connaissances approfondies dans une ou plusieurs branches spécialisées du droit. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Magasinier / Magasinière	non	5	5	0	5	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 1 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 4	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Photographe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien	Mission: Réaliser des prises de vue dans un but de valorisation et de communication interne et externe. Connaissances : Bonnes connaissances en histoire de l'art et en architecture. Connaissances du droit de diffusion. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés internes et externes. Conduire des recherches photographiques. Maîtriser techniquement des outils, des matériels et des logiciels de photographie et de traitement de l'image.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Référent paie	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	4	0	4	REDACTEURS TERRITORIAUX : 2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 2	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif	Mission: Assurer l'expertise ainsi que le suivi réglementaire et technique des opérations liées à la paye en participant à la sécurisation et l'amélioration du processus. Connaissances : Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du statut de la fonction publique territoriale et des règles de gestion associées. Connaissances des systèmes d'information des ressources humaines. Technicité : Suivre et gérer les activités de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures et des règles. Réaliser des analyses sur des anomalies de saisie. Maîtriser techniquement l'utilisation des systèmes d'information.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de direction (Sous-directeur, Secrétaire général)	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	12	7	5	12	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 3 ATTACHES TERRITORIAUX : 8 INGENIEUR TERR : 1	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Il peut être autorité hiérarchique et conduire les entretiens professionnels, à ce titre. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de la sécurité des systèmes d'information	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	0	0	0	0		A	Technique	ingénieur / ingénieur en chef	Mission : A partir de l'analyse des risques relatifs aux systèmes d'information de la région, définir et mettre en œuvre la politique de sécurité informatique de la collectivité. Connaissances : Connaissance de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Maîtrise de	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15
Responsable de proximité Entretien général - LYCEES - 422	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	8	4	0	4	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 4	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maîtrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de proximité entretien général maintenance - LYCEES - 420	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	144	127	7	134	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 134	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maîtrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de proximité maintenance - LYCEES - 423	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	46	37	1	38	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 38	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maîtrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de secteur	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	56	23	14	37	REDACTEURS TERRITORIAUX : 2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 4 AGENTS DE MAITRISE : 3 ADJOINTS TECHNIQUES : 11 TECHNICIENS : 20	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / agent de maîtrise / adjoint technique	Mission : Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer une mise en oeuvre efficiente des politiques publiques, en adéquation avec les objectifs de la direction. Assurer l'autorité hiérarchique. Connaissances : Bonnes connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut de la fonction publique, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Mettre en oeuvre de politiques publiques. Animer une équipe et élaborer des plans d'actions. Coordonner le travail et les activités d'un secteur. Apporter une expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux. Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en oeuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	147	93	47	140	ADMINISTRATEURS TERR : 5 INGENIEURS TERR EN CHEF : 12 ATTACHES TERR : 106 INGENIEURS TERRITORIAUX : 17	A	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur / conservateur / attaché de conservation	Mission : Participer à la définition de la stratégie de déploiement des politiques publiques de son périmètre. Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer leur mise en oeuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs de la direction. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels. Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Conception, élaboration et mise en oeuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en oeuvre de la partie correspondant à ce domaine. Coordonner le travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de service - junior - 190	non	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien			
Responsable de service adjoint	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	45	28	14	42	INGENIEURS TERRITORIAUX : 9 ATTACHES TERRITORIAUX : 33	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique. Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Elaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Coordonner des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieures à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service adjoint - senior	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	0	0	0	0		A	Administrative / Technique	administrateur / ingénieur en chef	Mission : Dans un contexte de complexité, participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique. Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Elaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Coordonner des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieures à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service adjoint - junior	non	0	0	0	0		B/C	Administrative / Technique	rédauteur / technicien / agent de maîtrise			
Responsable d'équipe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	0	0	0	0		C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et
Responsable d'équipe de proximité - LYCEES - 421	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	0			0		C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	47	21	18	39	INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 35 REDACTEURS TERRITORIAUX : 3	A/B/C	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur / adjoint administratif	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels, des politiques et dispositifs d'intervention de l'UE en lien avec les territoires. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération, des aides publiques et aides d'Etat, des programmes européens (cadre réglementaire, champ d'intervention, principes de fonctionnement), des modalités d'instruction d'un dossier de demande de financements européens, du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération décentralisation/interrégionale, du programme opérationnel régional (POR). Connaissances de base des dispositifs de prévention et de détection de la fraude. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	85	55	13	68	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 62 REDATEURS TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	administrateur/ attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs de développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	31	15	15	30	ATTACHES TERRITORIAUX : 30	A	Administrative / Technique	administrateur/ attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable des dispositifs d'innovation sociale	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	10	3	13	ATTACHES TERRITORIAUX : 13	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs en développement économique-innovation-recherche	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	66	20	42	62	INGENIEURS TERRITORIAUX : 8 ATTACHES TERRITORIAUX : 54	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissance des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	12	10	1	11	ATTACHES TERRITORIAUX : 11	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Mettre en œuvre et suivre les dispositifs RH dont il a la charge (prévention-santé au travail, maintien dans l'emploi, dialogue social, gestion de fin de carrière, etc.). Connaissances : Connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable du management des ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	22	11	9	20	ATTACHES TERRITORIAUX : 18 INGENIEURS TERRITORIAUX : 2	A/B	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / technicien	Mission : Participer à l'élaboration et au portage des politiques RH au sein des pôles. Assure le conseil RH auprès des DGA, encadrement et agents dans une logique d'harmonisation et d'accompagnement collectif. Connaissances : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Bonnes connaissances en droit public. Bonnes connaissances en gestion de compétences. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable du recrutement et de l'accompagnement des parcours	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	11	4	15	ATTACHES TERRITORIAUX : 14 REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur	Mission : Assurer la gestion individuelle des agents sur son périmètre : mobilité, recrutement, accompagnement des parcours, gestion des situations individuelles, etc. Connaissances : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique et des règles de gestion associées. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable entretien général - 181	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	85	81	0	81	AGENTS DE MAITRISE : 56 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 25	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maîtrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe dans de grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable entretien général Maintenance - 182	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	128	126	0	126	AGENTS DE MAITRISE : 91 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 45	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maîtrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe dans de grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable études et/ou valorisation du patrimoine	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	10	10	0	10	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 3 CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE : 2 CONSERVATEURS DU PATRIMOINE EN CHEF : 3 ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur / conservateur du patrimoine en chef / conservateur / attaché de conservation	Mission : Assurer le montage technique, financier et architectural des opérations de construction, de rénovation et/ou d'équipement du patrimoine de la région (siège et lycées). Connaissances : Connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable études gestion de patrimoine	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	15	8	4	12	INGENIEURS TERRITORIAUX : 10 ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	administrateur /attaché / ingénieur / ingénieur en chef / conservateur du patrimoine en chef /conservateur / attaché de conservation	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des projets d'étude et de valorisation du patrimoine de la région. Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de conservation et de valorisation du patrimoine. Connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Très bonnes connaissances en histoire de l'architecture et histoire de l'art. Connaissance des méthodes de l'inventaire général du patrimoine culturel. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel; Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable Maintenance - 183	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	54	52	0	52	AGENTS DE MAITRISE : 36 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT :16	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maitrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe dans des grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable opérationnel des processus financiers	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	6	2	3	5	ATTACHES TERRITORIAUX : 4	A	Administrative	attaché	Mission : Participer à la définition, mettre en œuvre, suivre et contrôler les processus financiers de son périmètre (emprunt, dette, recettes, trésorerie) en lien avec les partenaires internes et externes. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Connaissance des outils de suivi financier et applications comptables. Maîtrise de l'anglais professionnel et financier (conversation, négociation, discussions budgétaires). Connaissances de base des techniques de simulation financière. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable opérations de construction et/ou maintenance	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	62	43	10	53	INGENIEURS TERRITORIAUX : 40 ATTACHES TERRITORIAUX : 4 INGENIEURS TERRITORIAUX EN CHEF : 6 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 3	A/B	Administrative / Technique	attaché / ingénieur en chef / ingénieur / technicien	Mission : Piloter et coordonner les travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance du patrimoine de la Région (siège et lycées). Connaissances : Très bonnes connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets affaires européennes et/ou internationales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	12	3	8	11	ATTACHES TERRITORIAUX : 11	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Pilote l'accompagnement et la structuration des projets concernés par les financements européens et/ou le déploiement de la politique de coopération décentralisée/interrégionale. Connaissances : Connaissance des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels, des aides publiques et aides d'Etat, des programmes européens. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération, des procédures de marchés publics, en finances publiques, en collectivité locale et de son environnement institutionnel. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération décentralisée/interrégionale, des politiques et dispositifs d'intervention de l'UE en lien avec les territoires, des dispositifs d'ingénierie, du programme opérationnel régional (POR). Connaissances de base des modalités d'instruction d'un dossier de demande de financements européens. Technicité : Tenir compte des contraintes pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets affaires financières	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	1	1	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Piloter des projets en vue de déployer et/ou réformer un système, un processus, dans le domaine des affaires financières. Connaissances : Connaissances des procédures et règles budgétaires et de comptabilité publique (nomenclature M71). Connaissance des applications comptables et bureautiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets aménagement et/ou transformation du territoire	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	27	18	8	26	INGENIEURS TERRITORIAUX : 6 ATTACHES TERRITORIAUX : 19 INGENIEURS TERRITORIAUX EN CHEF : 1	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques d'aménagement et de transformation du territoire de son périmètre (prospective, planification, aménagement, sdrif, créations urbaines, etc.). Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets communication	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	33	4	26	30	ATTACHES TERRITORIAUX : 30	A	Administrative	attaché	Mission : Mettre en œuvre la communication et la valorisation des dispositifs régionaux. Connaissances : Capacités rédactionnelles. Connaissance de base des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Connaissance des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Choisir parmi les moyens d'actions les mieux adaptés à chaque situation.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	2	3	5	ATTACHES TERRITORIAUX : 5	A	Administrative / Technique / Culturel	attaché / ingénieur / Conservateur patrimoine	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets de développement culturel ou de politiques du sport. Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative - sénior - 407	non	0	0	0	0	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative	administrateur / attaché / ingénieur / Conservateur patrimoine			
Responsable projets maîtrise d'oeuvre SI	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	27	10	12	22	INGENIEURS TERR EN CHEF : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 14 ATTACHES TERRITORIAUX : 5 TECHNICIENS TERR. : 2	A/B	Administrative / Technique	ingénieur en chef / attaché / ingénieur / technicien	Mission : Piloter les mises en production, la maintenance et mettre en œuvre des projets informatiques de son périmètre d'intervention. Connaissances : Connaissances de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Maîtrise de l'environnement web, UML, XML, SQL, virtualisation. Connaissances des méthodes de développement d'application. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel; Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets maîtrise d'ouvrage systèmes d'information et services numériques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	61	17	37	54	INGENIEURS TERRITORIAUX EN CHEF : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 38 INGENIEURS TERRITORIAUX : 14	A/B	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef / technicien	Mission : Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques et/ou de services numériques de son périmètre et garantir le bon fonctionnement des applications ainsi que leur adaptation aux besoins de la collectivité. Connaissances : Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Connaissances des méthodes de développement d'applications. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets maîtrise d'ouvrage Systèmes d'information et services numériques - junior - 408	non	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien			

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets management de la qualité	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	0	0	0	0		A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer à la conception et au déploiement de la démarche qualité de la région	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances approfondies	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et
Responsable projets management environnemental	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	42	19	21	40	INGENIEURS TERRITORIAUX : 12 ATTACHES TERRITORIAUX : 23 INGENIEURS TERRITORIAUX EN CHEF : 3 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 2	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur / ingénieur en chef / technicien	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement (agenda 21, développement agricole, air, bruit, parcs naturels, déchets, énergie, climat, biodiversité, etc.). Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de management environnemental. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de management environnemental. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de management environnemental. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieures à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets marchés publics	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	24	17	3	20	ATTACHES TERRITORIAUX : 18 INGENIEUR TERR : 1 REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur / technicien	Mission : Concevoir et élaborer les contrats publics et les dossiers de marchés publics (procédure, programmation, etc.), en liaison avec les pôles, directions, services concernés. Connaissances : Très bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des techniques de rédaction administrative. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieures à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	20	15	3	18	ATTACHES TERRITORIAUX : 15 REDACTEURS TERR : 2 TECHNICIEN TERR : 1	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur / technicien	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques RH de son périmètre (formation, GPEC, organisation, effectifs, etc.). Connaissances : Bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieures à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets restauration et/ou hébergement collectifs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets en hébergement et restauration scolaires : tarification, modes de gestion, qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire. Connaissances : Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de restauration collective. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Connaissances du contexte institutionnel et juridique des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets sécurité-sûreté	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	0	2	2	INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur	Mission : Garantir par son expertise, la stricte application de la réglementation et des grands principes adoptés par la région en matière de Sécurité incendie au sein du parc immobilier de la collectivité. Connaissances : Bonnes connaissances relatives aux normes Systèmes Sécurité Incendie. Bonnes connaissances du code de la construction et de l'habitation, de la réglementation contre les risques incendie et de panique. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel; Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets transports-mobilité	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	19	10	9	19	INGENIEURS TERRITORIAUX : 7 ATTACHES TERRITORIAUX : 12	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques relatives aux déplacements, mobilité, transports (collectifs et de marchandises). Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de déplacement. Bonnes connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animer fonctionnellement une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Technicien hygiène et propreté (en EPLE)	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	4	0	4	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1 AGENTS DE MAITRISE : 2 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	B/C	Technique	technicien / agent de maîtrise	Mission : Assurer le déploiement de la politique d'hygiène et de sécurité des établissements Connaissances : Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Assurer des fonctions d'informations et de conseil auprès des gestionnaires des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement), des responsables d'équipe et des agents. Communiquer sur les enjeux.	Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Technicien opérations de construction et/ou maintenance	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	87	61	15	76	REDACTEURS TERRITORIAUX : 1 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 46 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 8 AGENTS DE MAITRISE : 21	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / technicien / agent de maîtrise / adjoint technique	Mission: Effectuer le suivi des travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance du patrimoine de la région. Connaissances : Connaissances en finances publiques et en passation de marchés publics. Bonnes connaissances en génie civil tous corps d'état ainsi que voiries et réseaux divers. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et budgétaires pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Assurer des fonctions d'informations et de conseil auprès des gestionnaires des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Communiquer sur les enjeux et les finalités d'un projet. Coordonner et vérifier les travaux exécutés par des prestataires. Maîtrise des techniques de planification, de métré et de lecture de plan.	technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Technicien postes de travail/mobilité	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	8	4	4	8	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 5 AGENTS DE MAITRISE : 3	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / agent administratif / technicien / agent de maîtrise / adjoint technique	Mission : Superviser les activités d'infogérance liées à l'assistance de proximité auprès des utilisateurs. Connaissances : Bonnes connaissances de l'architecture et des fonctionnalités des systèmes d'informations et des technologies de l'information et de la communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des normes et procédures du périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Analyser les situations et les besoins pour proposer des solutions aux problématiques. Maîtriser les procédures de mise en exploitation et de mise en conformité .	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe /	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Veilleur de nuit	non	18	16	1	17	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 17	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Agent/Agente technique et de sécurité - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	0	0	0		C	Technique	Adjoint technique	Mission : Effectuer et/ou accompagner, sous le contrôle d'un responsable d'équipe, les interventions techniques et logistiques destinées à maintenir le bon fonctionnement du patrimoine du site, assurer des missions de sécurisation du site. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (maintenance, entretien, rénovation sécurité prévention des risques), gestion de stock, utilisation transport et stockage des produits et des matériels. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Assistant / Assistante de gestion administrative - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	0	0	0		C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers du site. Connaissances : connaissances des techniques rédactionnelles. Connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Maîtrise techniques de gestion administrative.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente d'entretien général - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		C	Technique	Adjoint technique	Mission : Nettoyer et entretenir les locaux et surfaces, mobiliers et matériels utilisés sur le site dans le respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Participer aux activités de restauration, d'accueil. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), confection, procédures et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général / Maintenance - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		C	Technique	Adjoint technique	Mission : Nettoyer et entretenir les locaux et surfaces, mobiliers et matériels utilisés sur le site dans le respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Maintenir le site sur les espaces naturels et le bâti. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), confection, procédures et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines, connaissance des gestes techniques de maintenance. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Cuisinier / Cuisinière - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		C	Technique	Adjoint technique	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire affaires générales - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	0	0	0		B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif/ technicien / Adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille de grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chargé / Chargée de mission politiques publiques - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels						A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de direction (Sous-directeur, Secrétaire général) - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Il peut être autorité hiérarchique et conduire les entretiens professionnels, à ce titre. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	8	0	0	0		A	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur / conservateur / attaché de conservation	Mission : Participer à la définition de la stratégie de déploiement des politiques publiques de son périmètre. Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs de la direction. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels. Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Coordonner le travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de service adjoint - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique. Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Elaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Coordonner des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service adjoint junior - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	0	0	0		B/C	Administrative / Technique	rédacteur / technicien / agent de maîtrise	Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique. Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Elaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Coordonner des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de secteur - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	0	0	0		B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / agent de maîtrise / adjoint technique	Mission : Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer une mise en œuvre efficace des politiques publiques, en adéquation avec les objectifs de la direction. Assurer l'autorité hiérarchique. Connaissances : Bonnes connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut de la fonction publique, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Mettre en œuvre de politiques publiques. Animer une équipe et élaborer des plans d'actions. Coordonner le travail et les activités d'un secteur. Apporter une expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux. Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Opérateur / opératrice des activités physiques et sportives - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		C	Sportive	Opérateur territorial des activités physiques et sportives	Mission : Assister les responsables des responsables des activités physiques et sportives, assurer la responsabilité de la sécurité des installations servant à ces activités, chargé de la surveillance des piscines et baignades, si titulaire d'un brevet d'Etat de maître-nageur-sauveteur ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. Connaissances : Assurer la médiation entre les différents utilisateurs des équipements, Effectuer l'alerte et le premier diagnostic sur les installations sportives d'une commune (gymnases, stades, aires de jeux, piscines, skate parcs, etc.), Avertir ses supérieurs de toutes dégradations, risques d'accidents, pannes, vétusté, etc., Demander l'intervention des services techniques pour assurer les réparations pour les interventions les plus simples Assurer la régulation de l'occupation des installations avec les clubs, associations sportives et établissements scolaires en veillant au respect des plannings et des matériels et installations, Identifier les besoins en matériels et installations, suivant les pratiques et le niveau des sportifs. Technicité : Organisé, Bonne communication, Sens du contact, Disponible, Sens de l'initiative.	CAP ou diplôme équivalent ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Educateur / Educatrice des activités physiques et sportives - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		B	Sportive	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Mission : préparer, coordonner et mettre en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives de la collectivité territoriale ou de l'établissement public local. Vocation à encadrer l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Assurer la surveillance et la bonne tenue des équipements et veiller à la sécurité des participants et du public. Possibilité d'être chefs de bassin. Pour les activités de natation, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives des 1er et 2e grades doivent être titulaires du titre de maître-nageur sauveteur. Peuvent encadrer les agents de catégorie C. Connaissances : analyser les besoins et les caractéristiques des publics accueillis, Construire et développer une démarche coopérative de projet, Elaborer un diagnostic de territoire, Organiser des événements, Respecter les capacités, l'expression et la créativité de l'individu, Être à l'écoute et savoir dialoguer avec le public, Impulser et animer la dynamique du groupe, Mettre en forme et faciliter le projet du groupe, S'adapter à la diversité sociale et culturelle du groupe. Technicité : Esprit d'équipe, Créateur de liens, Curieux, Créatif, Communicant, A l'écoute, Pédagogue, Sens des responsabilités.	Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Adjoint / Adjointe d'animation - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	0	0	0		C	Animation	Adjoint d'animation	Mission : exercer ses fonctions sous la direction d'un de plusieurs animateurs. Champs d'intervention : périscolaire, animation des quartiers, médiation sociale, développement rural et politique de développement social urbain. Intervenir aussi dans des structures d'accueil ou d'hébergement, et dans l'organisation d'activités de loisirs. Connaissances : Etre titulaire du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien (BAPAAT) ou d'une qualification reconnue comme équivalente, Savoir s'occuper des adolescents, des enfants, voire des tout-petits (périscolaire en maternelle et centres de loisirs des 3-6 ans), Compétences sportives. Technicité ; Travail d'équipe, Comprendre rapidement les consignes, et respecter celles-ci, Appliquer à la lettre les consignes de sécurité, Faire preuve de réactivité, de sang-froid, de sérieux.	Etre titulaire du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien (BAPAAT) ou d'une qualification reconnue comme équivalente	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.



Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 31/12/2024	Pour information Projections Agents titulaires présents au 30/10/2024	Pour information Projections Agents contractuels présents au 30/10/2024	Pour information Total agents présents au 30/10/2024	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 30/10/2024	Catégorie(s) ouverte(s) au recrutement	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Animateur - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		B	Animation	Animateur territorial	Mission : intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs. Concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, Encadrer une équipe d'animation, Participer à la conception du projet d'animation de la collectivité et à la coordination d'une ou plusieurs structures d'animation, Animer des réseaux dans les domaines sociaux, culturels ou d'activités de loisirs, Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives, Participer à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extrascolaires, Conduire des actions de formation, Identifier, recenser besoins et attentes des patients, spécifiques à son domaine. Connaissances : Promouvoir la politique sportive de la collectivité, Adapter son intervention en fonction des niveaux et des capacités d'apprentissage des publics, Ingénierie pédagogique, cadre réglementaire et juridique des APS, des établissements recevant du public (ERP) et du matériel sportif, mode de fonctionnement des partenaires institutionnels, techniques de négociation, Renseigner et conseiller le public, Mobiliser les acteurs autour d'un projet et coordonner leurs actions, Mesurer les risques, Pratiquer les gestes de premiers secours, Pratiquer une ou plusieurs activités sportives, Bonnes connaissances des publics et de l'environnement des collectivités territoriales. Technicité : Pédagogue, Autorité, fermeté, Sportif, bonne condition physique.	Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

TABLEAU DES EMPLOIS 31 12 2024

Type de support	Fonction	Domaine	Famille	Nombre supports au 31/12/2024	Nombre supports à temps complet	Pour information - projections agents présents au 31/10/2024
<b>CONTRAT DE PROJET</b>				<b>17</b>	<b>17</b>	<b>11</b>
Contrat de projet	Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	1	1	0
Contrat de projet	Assistant de gestion administrative	Organisation et gestion des ressources	Affaires générales	2	2	1
Contrat de projet	Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	3	3	1
Contrat de projet	Responsable des dispositifs en développement économique-innovation-recherche	Développement du territoire et services aux usagers	Aménagement et développement économique	1	1	0
Contrat de projet	Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales	Développement du territoire et services aux usagers	Aménagement et développement économique	8	8	8
Contrat de projet	Responsable projet maîtrise d'ouvrage SI et service numérique	Organisation et gestion des ressources	Systèmes d'information	1	1	1
Contrat de projet	Acheteur public	Organisation et gestion des ressources	Achat public Affaires juridiques	1	1	0
<b>ASSISTANCE TECHNIQUE - FONDS EUROPEENS</b>				<b>24</b>	<b>24</b>	<b>19</b>
Assistance technique - fonds européens	Auditeur/contrôleur interne	Organisation et gestion des ressources	Affaires générales	2	2	2
Assistance technique - fonds européens	Chargé de coordination affaires générales	Organisation et gestion des ressources	Affaires générales	2	2	2
Assistance technique - fonds européens	Contrôleur de gestion	Organisation et gestion des ressources	Finances	1	1	
Assistance technique - fonds européens	Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	1	1	1

TABLEAU DES EMPLOIS 31 12 2024

Type de support	Fonction	Domaine	Famille	Nombre supports au 31/12/2024	Nombre supports à temps complet	Pour information - projections agents présents au 31/10/2024
Assistance technique - fonds européens	Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales	Développement du territoire et services aux usagers	Aménagement et développement économique	17	17	13
Assistance technique - fonds européens	Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	1	1	1
<b>PROG. REGIONAL INVEST. COMPETENCES</b>				26	26	0
PRIC	Assistant de gestion administrative	Organisation et gestion des ressources	Affaires générales	7	7	
PRIC	Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	6	6	
PRIC	Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	13	13	

## **Annexe 2 - Transformations de postes**

Annexe 2  
CR 2024-056 Mise à jour du tableau des emplois  
Transformations de postes

Il est proposé les 34 transformations de postes suivantes :

Catégorie cadre emploi initiale	Fonction initiale	Temps de travail fonction initiale	Catégorie Cadre d'emploi transformé	Fonction transformée	Temps de travail du poste transformé	Nombre de postes transformés
A	Responsable de projets RH	Poste à temps complet	A	Responsable de dispositifs en développement économique – innovation - recherche	Poste à temps complet	1
B	Conseiller / conseillère en restauration collective	Poste à temps complet	B	Gestionnaire comptable et financier	Poste à temps complet	3
A	Chargé / chargée de mission politiques publiques	Poste à temps complet	B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	1
A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage Systèmes d'information et services numériques	Poste à temps complet	B	Technicien opérations construction et/ou maintenance	Poste à temps complet	1
A	Responsable de service adjoint	Poste à temps complet	A	Chargé / chargée de coordination affaires générales	Poste à temps complet	1
A	Responsable projets management environnemental	Poste à temps complet	A	Responsable des dispositifs affaires européennes et / ou internationales	Poste à temps complet	2
A	Chargé / Chargée d'études socio-démographiques, statistiques et données numériques	Poste à temps complet	A	Responsable de service	Poste à temps complet	1
B	Assistant / assistante de direction	Poste à temps complet	B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	3
C	Assistante/ assistant de gestion RH	Poste à temps complet	B	Gestionnaire ressources humaines	Poste à temps complet	1
A	Chargé / chargée de coordination budgétaire et/ ou comptable	Poste à temps complet	B	Gestionnaire comptable et financier	Poste à temps complet	1

B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	A	Auditeur interne	Poste à temps complet	1
C	Assistant de gestion administrative	Poste à temps complet	B	Gestionnaire des dispositifs culture, sport, jeunesse et vie associative	Poste à temps complet	2
A	Responsable projets marchés publics	Poste à temps complet	A	Chargé / chargée de coordination budgétaire et comptable	Poste à temps complet	1
B	Responsable de secteur	Poste à temps complet	B	Chargé / Chargée des actions de communication	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire comptable et financier	Temps complet	A	Responsable opérationnel des processus financiers	Temps complet	1
A	Responsable de dispositifs de développement culture, sport, jeunesse et vie associative	Temps complet	A	Responsable de dispositifs de développement économique – innovation - recherche	Temps complet	4
A	Responsable projets aménagement et/ ou transformation du territoire	Temps complet	A	Responsable de projets management environnemental	Temps complet	1
C	Assistant / Assistante de gestion administrative	Temps complet	C	Hôte / hôtesse d'accueil physique et téléphonique	Temps complet	1
A	Responsable de direction	Temps complet	A	Chargé / chargée de coordination des actions de communication	Temps complet	1
A	Responsable de dispositifs de développement culture, sport, jeunesse et vie associative	Temps complet	A	Responsable de service adjoint	Temps complet	1
A	Responsable projets restauration et / ou comptable	Temps complet	A	Responsable de service adjoint	Temps complet	2
A	Responsable de service	Poste à temps complet	A	Responsable des dispositifs affaires européennes et / ou internationales	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et / ou emploi	Poste à temps complet	C	Assistant de gestion commande publique	Poste à temps complet	1
C	Assistante de gestion financière	Poste à temps complet	A	Responsable management RH	Poste à temps complet	1



